

CCFP

18 mai 2015

Guy BARBIER

Madame la ministre,

Si on devait s'en tenir aux propos, nous pourrions à mi-mandat présidentiel, trouver des satisfactions dans les discours tenus par les gouvernements successifs pour la fonction publique. En revanche, lorsqu'on considère les actes... elles sont beaucoup plus rares.

A cet égard, le projet de loi dont la nouvelle version nous est présentée aujourd'hui est emblématique. Point d'orgue de l'année 2013, il renvoyait à la modernisation, pour son trentième anniversaire, de la loi de 83 dans la même conception d'un équilibre entre droits et devoirs. Vous déclariez le 7 février 2013 :

*« C'est également pour conforter notre modèle de fonction publique qu'un projet de loi a été inscrit au programme de travail du Gouvernement. Dès cette année, nous souhaitons pouvoir réaffirmer le sens et les valeurs du statut des fonctionnaires. »*

De report en report, il n'a toujours pas été examiné par les députés et sénateurs. Mieux, ou devrais-dire, pis... de nombreux engagements actés (je pense aux agents non-titulaires, au droit syndical pour n'en citer que deux) sont différés à une procédure dont le moins qu'on puisse dire au regard des derniers textes votés est qu'elle est aléatoire...

Votre engagement n'est pas en cause. Mais les faits sont là.

Les fonctionnaires sont les mal-aimés du pays. Enviés en période de crise, ils sont toujours la représentation de la caricature qu'on en faisait il y a 200 ans. La campagne « clichés contre clichés » reste impuissante à la faire évoluer. Il n'est qu'à voir le retour du jour (non des trois jours) de carence pour le vérifier. Nous suivons avec attention le débat au sein de la majorité parlementaire sur ce sujet tant elle a pu être indécise dans ses positions, le débat relancé lors de l'examen du PLF par le rapporteur de la majorité restant dans nos mémoires.

Nous vérifierons également les engagements pris au plan de la réforme territoriale que ce soit au niveau des collectivités ou de l'administration territoriale de l'Etat. Les premiers éléments qui nous reviennent du niveau local ne portent pas à l'optimisme. Des dérives et des décalages par rapport aux déclarations faites au plan national apparaissent déjà. Elles nourrissent un peu plus la défiance par rapport à la parole politique.

Enfin, les propositions faites par le gouvernement pour les PPCR sont, nous l'espérons, pour l'instant, une déception. Les agents ont très largement participé à l'effort collectif et le gel du point d'indice les pénalise de façon très importante, il n'est qu'à s'en référer aux dernières statistiques publiées sur le site de la DGAFP concernant le salaire mensuel moyen : -0,7% en 2013 à la FPE, -0.1% et -0.2% en FPT et FPH. Les agents attendent non seulement la préservation de leur pouvoir d'achat mais également la revalorisation promise.

Elle n'est pas dans les propositions que vous portez. L'intégration d'une part (faible) des indemnités dans le traitement est une mesure certes intéressante mais elle se fait à effet nul sur le salaire net perçu. L'UNSA s'est déclarée favorable à un plan pluriannuel pour permettre d'étaler l'effet de mesures

ambitieuses. Le séquençage proposé écarte certains agents de toute mesure positive sur la feuille de paye jusqu'en 2022. Nous ne pouvons l'accepter : faut-il le rappeler ? C'est précisément sur le gel des rémunérations jusqu'en 2017 que nous avons appelé en intersyndicale à l'action l'an dernier...

Il faut des perspectives à plus court terme : les agents ne croient plus à des promesses que ceux qui les font ne seront pas ceux qui auront à les tenir... Au final, nous avons eu beaucoup de déclarations sur l'ambition d'une grande réforme de la grille, vous déclariez même en février 2013 :

*« Notre volonté est une volonté de renforcement de la fonction publique en même temps qu'une volonté d'amélioration de la situation des agents. »*

*« Il s'agira de restaurer une réelle progression indiciaire en début de carrière et de fluidifier les progressions de carrière.*

*C'est un chantier considérable qu'il nous faut mener, mais il est prioritaire, car nous devons la justice sociale aux agents de la fonction publique. »*

Nous avons dit notre accord avec ces objectifs et ces ambitions. Nous attendons désormais des réponses rapides aux attentes qu'ils ont engendrées.

Pour revenir à la lettre modificative du projet de loi , nous souhaitons que le ordonnances qu'elle prévoit (et que nous trouvons trop large) puissent être examinés en CCFP. Nous avons déposé des amendements concernant les ANT et les moyens des CHSCT, nous enregistrons votre volonté d'y répondre et nous participerons aux GT prévus à cet effet